

Conseil Municipal du 28 mars 2019

- Compte-rendu -

1- Adhésion de la commune au groupement de commande en matière d'énergie : Electricité

La ville de Guilers a affirmé sa volonté d'adhérer aux groupements de commandes, comme outil de mutualisation des achats, par la délibération n° CM 2016 / 47 du 27 avril 2016. Brest métropole nous a interrogés pour savoir si nous souhaitions intégrer les groupements de commandes en matière d'achat d'énergie. Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait, à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions qui précèdent et a autorisé Le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

2- Adhésion de la commune au groupement de commande en matière d'énergie : Gaz

La ville de Guilers a affirmé sa volonté d'adhérer aux groupements de commandes, comme outil de mutualisation des achats, par la délibération n° CM 2016 / 47 du 27 avril 2016. Brest métropole nous a interrogés pour savoir si nous souhaitions intégrer les groupements de commandes en matière d'achat d'énergie. Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Les modalités relatives aux frais de fonctionnement, à l'adhésion, au retrait, à la durée du groupement, sont encadrées dans le projet de convention constitutive. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions qui précèdent et a autorisé Le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.*

3- Convention Autorisation Occupation Temporaire CHU

Dans le cadre du projet de réaménagement du centre bourg, la Commune a entamé une démarche d'ouverture partielle du parc du Centre Hospitalier Régional Universitaire (C.H.R.U.) de Brest. Le C.H.R.U. et Brest métropole ont soutenu cette démarche d'ouverture d'un espace vert sur la ville. Il convient donc de définir les conditions de mise à disposition du parc du C.H.R.U. de Brest, à titre gratuit, dans une convention d'occupation temporaire du domaine public hospitalier, à caractère personnel, précaire et révocable. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions contenues dans la convention d'occupation temporaire du domaine public hospitalier, et a autorisé Le Maire ou son représentant à la signer.*

4- Commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées-Conventionnement avec Brest Métropole

L'article L.2143-3 du Code Général des collectivités territoriales impose aux communes ou EPCI de plus de 5000 habitants la mise en place de commissions d'accessibilité pour les personnes handicapées. Dans ce cadre, et à titre de régularisation de cette obligation, Brest Métropole propose de passer convention à titre gratuit pour que les missions de mises aux normes des établissements recevant du public soient exercées par la Commission intercommunale d'accessibilité. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.*

5- Avenant au contrat vacataire « Projet culturel vers une médiathèque de 3ème lieu »

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 20 décembre 2019, a autorisé le recrutement d'un vacataire afin de piloter l'écriture d'un projet innovant et d'accompagner le personnel de la médiathèque dans cette évolution. A l'issue de ce diagnostic il lui a été demandé d'établir des propositions d'objectifs opérationnels en termes d'évolution de la Médiathèque. Il s'avère nécessaire, à l'issue de ces premiers travaux qui se sont déroulés sur une période de trois mois (340 h), de prolonger par un avenant au contrat, cette mission pour 340 h complémentaires, et ce afin de finaliser la mission d'écriture du projet et d'accompagner l'équipe dans sa mise en œuvre. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la prolongation de la mission du vacataire par avenant au contrat initial du 1er avril au 30 septembre 2019 et pour 340 h complémentaires, il a approuvé que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un coût horaire de 20,90 € brut pour l'agent représentant un coût, charges patronales comprises, de 30,00 € pour la collectivité, et a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.*

6- Recrutement d'un vacataire « Dynamique commerciale du centre bourg – Mission d'accompagnement »

Dans le cadre de la politique de soutien à la stratégie de redynamisation du centre-bourg, la collectivité, dans un souci de se projeter vers l'avenir, a réfléchi en lien avec les services de Brest Métropole au réaménagement du cœur de Ville. Afin d'accompagner ces mutations en lien avec le service Aménagement urbain, la collectivité souhaite recourir à une mission de vacataire. Ce vacataire sera l'interlocuteur privilégié de l'association des commerçants/artisans. Il sera également l'interlocuteur de DEFIS emploi Pays de Brest, dispositif de soutien aux Très Petites Entreprises qui accompagnera les commerçants dans leurs projets. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de recruter un vacataire pour une durée évaluée à 340 h, que cette vacation soit rémunérée sur la base d'un coût horaire de 20,90€ brut pour l'agent, représentant un coût, charges patronales comprises, de 30,00€ pour la collectivité et a autorisé Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.*

7- Subvention 2019 du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention forfaitaire d'un montant de 35.500 € au CCAS de Guilers et en a autorisé le versement.

8- Information : Choix de l'entreprise pour le recouvrement des dalles amiantées de l'école Pauline Kergomard

Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise pour le recouvrement des dalles amiantées de l'école Pauline Kergomard.